



MAIRIE
42330 CUZIEU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres
En exercice 19
Présents 14
Votants 16

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
LE 14 OCTOBRE À 20 HEURES 00**

Date de la convocation du conseil municipal : 08 octobre 2024

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ – Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - ~~Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC~~ - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - ~~Cédric PASSOS - Nadège JACHEZ - Ivann LECOURT - Lucie TEPPE DUPELOT~~ - Vincent CLAPEYRON

Excusés avec pouvoir : Philippe BOULOUMIÉ à Véronique MOUNIER
Ivann LECOURT à Laila GAUTHIER

Excusés : Bruno SAUVIAC – Cédric PASSOS – Lucie TEPPE DUPELOT

Secrétaire de séance : Véronique MOUNIER

2024.048 – Convention de projet urbain partenarial

Monsieur le Maire expose :

La Société dénommée BCMV, Société à Responsabilité Limitée, dont le siège social est à Saint Héand (Loire), 1 chemin du Bois de Roule, a sollicité une déclaration préalable ayant pour objet la division en vue de construire de la parcelle cadastrée Section AN Numéro 0123, sise rue des Luttons à CUZIEU.

Le 08 août 2024, il a été fait opposition à la division, la Commune ne souhaitant pas prendre à son compte la charge financière pour l'extension du réseau de télécommunication.

Le pétitionnaire a proposé la signature d'une convention afin de prendre à sa charge la totalité du coût total de l'extension de réseau. Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention de projet urbain partenarial
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour :

- Approuve la convention de projet urbain partenarial avec la Société BCMV pour son projet urbain sur la parcelle cadastrée section AN n° 0123 rue des Luttons à Cuzieu
- Autorise Monsieur le Maire à la signer
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Véronique MOUNIER

Le Maire,
Jean-François RASCLE,

